



# Résiliation mandat de gestion pour reprise du logement

Par **jglebp**, le **04/10/2020** à **10:34**

Bonjour,

Nous avons loué notre maison en bail meublé pour aller vivre dans un appartement en location près de nos enfants. Nous avons confié la gestion de notre maison à une agence pour une durée de trois ans avec tacite reconduction à l'issue de ce premier engagement.

Malheureusement, mon épouse est tombée malade et le médecin qui la suit a préconisé un retour dans notre maison et a établi un certificat médical dans ce sens. Nous allons donc donné congé aux locataires dans les délais légaux. Par contre, le mandat de gestion que nous avons signé avec l'agence stipule que les honoraires de gestion sont dûs jusqu'au terme du mandat, sans préjudice des dommages et intérêts susceptibles d'être réclamés. Cette clause nous contraindrait à payer des honoraires de gestion ou des indemnités alors que nous allons revenir habiter dans notre maison pour force majeure. Existe-t-il une solution dans notre cas pour éviter d'avoir à payer ces frais ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.